



La défense du pouvoir d'achat une affaire à rebondissements

Depuis le début de la négociation de l'accord cadre en mars 2021, la **CFE-CGC** n'a pas cessé de faire des propositions visant à favoriser l'évolution du pouvoir d'achat des collaborateurs de l'Etablissement Public.

Comme vous pouvez malheureusement le constater cet accord cadre n'a pas apporté de droits nouveaux, en termes de rémunérations aux salariés et aux fonctionnaires, exception faite de ceux de nos collègues en mobilité et/ou bénéficiant de promotions. Hélas cela ne constitue pas la majorité d'entre nous.

Le dispositif financier de cet accord consacré à la rémunération des collaborateurs de la Caisse ne couvrait déjà pas, à l'époque, le niveau de l'inflation estimée.

Telle est l'une des raisons pour laquelle la **CFE-CGC** n'a pas signé l'accord-cadre.

Toutes les organisations syndicales dont la **CFE-CGC** ont rejeté les propositions insuffisantes de la Direction pour la NAO et la circulaire PFT, y compris les signataires de l'accord cadre.

Déjà, l'exécution du budget 2020 de l'Etablissement Public aurait dû attirer leur attention.

Si l'on neutralise les effets contraires d'une part, de la pandémie (qui empêchent, ralentissent les recrutements) et d'autre part ceux de la loi Pacte qui fixent des nouvelles missions ou extensions (nécessité de recruter, redéployer), on constate que « les gains de productivité » sur l'activité courante représentait 5,1 M€ en 2020.

L'exécution budgétaire 2021, présenté aux organisations syndicales au dernier CUEP, laisse apparaître, **15,4 M€** de « gains de productivité » de l'activité courante sur la masse salariale.

- **-14,1 M€** liées aux retards/décalages de recrutements (postes non pourvus suite aux départs non remplacés, postes supprimés sur les permanents en fonction,
- **- 3 M€** de réduction des personnels non en fonction (Mise à disposition MAD, CLD, CLM, ...(dont -26 MAD),
- une réduction des besoins en non-permanents **-0,6 M€**,
- **+2,3 M€** de création de postes pour l'activité courante.



Précisons qu'il était espéré 21 M€ d'économies, non atteints principalement en raison de recrutements pour accompagner les politiques publiques à la suite de la pandémie (recrutement d'apprentis et de non-permanents pour remplacer ponctuellement des permanents en cas d'absence maladie ou de surcroît d'activité).

Tout cela pour confirmer s'il en était besoin, que nombres d'économies que réalise l'Etablissement Public son gagées sur des gains de productivité réalisés sur les personnels et une politique salariale de la Direction plus que tempérée.

Dans le même temps la situation économique ayant continué à se dégrader, l'inflation s'envolant (A date, plus de 7%) le Directeur général s'est décidé à ouvrir une négociation salariale avec les représentants du personnel, en complément de la revalorisation de 3.5% du point d'indice octroyé par le gouvernement.

Comme le DG l'a constaté lors du CUEP de juillet, la revalorisation du point d'indice ne s'appliquant que sur le traitement de base, c'est-à-dire 60% de la rémunération, la revalorisation effective ne correspondra qu'à une hausse de 2.1%.

L'inflation pour 2022 ne sera donc pas couverte par cette hausse du point d'indice ni par la mise en œuvre du dispositif de Garantie de pouvoir d'achat de l'accord-cadre (GERI/GIPA) comme la **CFE-CGC** l'expliquait dans son tract d'aout dernier.

Il importe que les propositions de la Direction soit à la hauteur de l'enjeu social.

L'inflation est un phénomène pérenne. Il est nécessaire que les propositions qui nous seront faites le soient aussi pour s'inscrire dans la durée.

La **CFE-CGC** considère qu'un système de primes diverses ne saurait répondre à ses revendications.

Pour la **CFE-CGC** la politique de rémunération doit reposer sur deux axes principaux :

- Une politique de suivi de l'inflation dans la durée pour maintenir le pouvoir achat
- Une politique distincte mais concomitante à la précédente matérialisant les déroulements de carrière au travers d'augmentations salariales.

C'est dans cette logique et sur ces bases et dans un esprit constructif que la **CFE-CGC** participera aux négociations qui débiteront le 14 septembre.

Nous vous en rendrons compte.

